

pays, et mon honorable ami insiste pour que la population entière ait l'occasion de connaître ses conditions, afin que les représentants du peuple dans cette Chambre puissent être mis au courant des vues de ce dernier sur cette question. Je dis qu'il n'y a rien d'incompatible avec le gouvernement parlementaire ou avec le caractère représentatif de cette Chambre dans le fait de renseigner le peuple sur des questions de cette nature, et il est de la plus haute importance pour le pays, vu que la mesure une fois adoptée sera un contrat qui engage non-seulement le gouvernement et le Parlement actuels mais les gouvernements et les parlements futurs, que la considération la plus minutieuse soit apportée à cette question, et que tout le pays puisse avoir l'occasion de connaître la véritable nature de ce contrat.

M. ANGLIN. Je saisis parfaitement toute la force de l'attitude prise par le chef du gouvernement lorsqu'il a dit que c'est une coutume sage adoptée durant ces dernières années par le parlement Impérial et par le parlement fédéral, de s'abstenir de longues discussions sur la proposition d'une adresse en réponse au discours du trône. Mais je crois que je faillirais à mon devoir vis-à-vis de mes commettants si je ne me joignais pas à mes honorables amis pour protester contre la manière dont le peuple a été traité par l'administration actuelle. J'ai les plus grands égards et le plus profond respect pour les droits, les privilèges et la dignité du Parlement, mais j'ai aussi beaucoup d'égard et un profond respect pour les droits et les libertés du peuple de ce pays ; et je crois qu'en le traitant comme on le traite au sujet de cette question, on a mis en oubli ses droits. Je ne crois pas que ce serait déroger à notre dignité comme représentants du peuple, jouissant de tous les droits de membres du parlement, si nous avions l'occasion de consulter nos commettants afin de connaître leurs vues sur une question de ce genre. Ainsi qu'il a été dit par l'honorable monsieur qui m'a précédé, l'Angleterre nous offre des exemples sans nombre de cas où les ministres de la Couronne ont cru devoir consulter le peuple lorsque le parlement n'était pas réuni. Il y a quelques jours seulement le premier ministre actuel de la Grande-Bretagne a dit au peuple, au banquet du Guildhall, comment son gouvernement avait l'intention d'agir sur la question irlandaise et la question d'Orient. Il ne s'est peut-être pas exprimé très clairement au sujet de cette dernière question, mais il s'est exprimé distinctement au sujet de la première. Et ainsi, de temps à autre, les premiers ministres de la Grande-Bretagne ont jugé opportun et avantageux de se mettre en communication avec le peuple : et il n'a jamais été affirmé qu'en agissant ainsi ils avaient agi d'une façon qui fût contraire à la dignité du parlement. Nous ne connaissons pas les conditions de la convention. Il peut se faire que nous pourrions les approuver, lorsqu'elles seront soumises et il peut se faire que nous nous opposions à quelques-unes de ces conditions. Je crois que le peuple de tout le pays dira que les conditions du marché auraient dû être soumises à la Chambre bien avant ce jour. Diverses assertions ont paru dans les journaux qui sont censés posséder la confiance entière des honorables messieurs de la droite, relativement à la nature des conditions de ce marché. On nous a dit que le gouvernement doit transmettre au syndicat toutes les sections du chemin qui sont actuellement données à l'entreprise, après qu'elles auront été complétées aux dépens du pays. On nous dit que le syndicat doit avoir \$25,000,000 en argent et 25,000,000 d'acres de terrains qu'il pourra choisir comme il le plaira parmi les meilleurs terrains du Nord-Ouest. Si ces assertions sont exactes, elles ont dû être faites à la demande des honorables messieurs de la droite. Quelques-uns des ministres nous ont, de temps à autre, donné quelques aperçus sur quelques-unes des conditions de ce marché. Ils nous ont dit certaines choses au sujet du projet. Mais, si un simple exposé des conditions pouvait avoir pour effet de froisser la dignité du parlement, cette dignité a dû être froissée par les

M. MILLS

renseignements partiels qu'ils ont donnés de temps à autre, Je ne crois pas que l'attitude prise par le chef du gouvernement au sujet de cette question rencontre l'approbation du peuple de ce pays ; et je ne crois pas non plus, que cette attitude convaincra le peuple qu'il n'a pas été traité injustement. Je veux tout simplement me joindre à mes honorables amis pour protester contre la manière dont on a traité le public au sujet de cette question et contre la manière dont on nous a traités en nous forçant à venir ici sans avoir eu la moindre occasion de nous consulter avec ceux dont nous sommes obligés de respecter les opinions. Il n'y a pas d'obligation d'adopter immédiatement l'adresse, si elle ne contenait pas beaucoup de choses qui ont été apparemment introduites dans le but de provoquer la discussion, dans le but de placer l'opposition dans une fausse position devant le pays. Je me rappelle bien quelle opposition désespérée on a fait il y a quelques années, à l'adoption de l'adresse par le ministre actuel des chemins de fer, parce que l'adresse n'était pas tout-à-fait incolore. Le premier d'alors, le député de Lambton, assura à l'honorable monsieur, qu'il avait fait tout en son pouvoir pour éviter de donner lieu à la moindre opposition à l'adresse. Mais cela ne put satisfaire l'honorable monsieur qui persista à dire qu'elle contenait des mots qui choquaient ses opinions et celles des amis qui agissaient de concert avec lui, et il déclara qu'à moins que ces mots ne fussent retranchés, il insisterait pour discuter au long toutes les questions mentionnées dans l'adresse. Je crois, répliqua en substance l'exprimer, que nous n'avons pas l'intention de prolonger la discussion sur cette adresse. La coutume d'entamer une discussion générale des affaires publiques en des occasions comme celle-ci, est tombée en désuétude, et s'il y a maintenant quelque objection sérieuse à certaines expressions, je ne m'opposerais pas à ce qu'elles soient retranchées, et il retranchera plusieurs mots pour en substituer d'autres à leur place. Je crois que ce ne serait pas trop exiger que de demander au très honorable monsieur de s'entendre avec les chefs de la gauche afin de retrancher quelques passages très inadmissibles de cette adresse, afin qu'elle puisse être adoptée sans plus de discussion. La gauche n'a aucun désir d'employer inutilement le temps de la Chambre ; elle n'est aucunement disposée à discuter les questions avant le temps convenable ou dans des circonstances peu convenables. Mais le gouvernement a tant fait pour provoquer la discussion, et les circonstances dans lesquelles nous avons été convoqués, sont si singulières, qu'il était absolument nécessaire de dire tout ce qui a été dit par l'opposition. Je crois que nous pouvons réclamer de la Chambre et du pays, et que le peuple nous rendra la justice de dire que nous avons agi avec la modération la plus extraordinaire en laissant adopter l'adresse dans ces conjonctures. Je propose donc que les honorables messieurs de la droite, consentent à ce que les mots contre lesquels nous protestons puissent être rayés ou modifiés, afin que l'adresse soit aussi incolore qu'une adresse doit l'être, d'après le principe qu'il ne doit pas y avoir de discussion prolongée sur l'adoption d'une adresse.

SIR JOHN A. McDONALD. Je crois que l'honorable monsieur a demandé que l'adresse soit lue clause par clause. Qu'il en soit ainsi, et si les objections faites par les honorables messieurs de la gauche sont raisonnables, nous essaierons de nous entendre avec eux.

M. CHARLTON. Je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'adoption des résolutions. Le premier ministre, dans son discours, s'est fortement prononcé contre la discussion de propositions particulières, dans les circonstances actuelles. Néanmoins, je me permettrai de répondre à un avancé de l'honorable député qui a proposé l'adresse. Ce monsieur a dit à la Chambre que la politique nationale n'a pas causé de dommage à la classe agricole, et qu'elle a eu pour résultat